



Procédé de positionnement et d'évaluation

Procédé de positionnement

Dans le cas d'un projet de transition professionnelle, le positionnement préalable est un bilan de vos compétences, vos acquis, et vos expériences qui permettent d'évaluer votre niveau afin de vous proposer un parcours de formation « sur mesure »

Déroulement

Un questionnaire d'entrée qui porte sur :

- Renseignements d'ordre général
 - Nom / prénom
 - Coordonnées
 - Expériences professionnelle(s)
 - Prescripteur
- Projet de l'apprenant
 - Motivation pour suivre la formation
 - Objectif professionnel
 - Positionnement par rapport aux prérequis
- Attente vis-à-vis de la formation et motivation
 - Attente
 - Motivation(s)
- Disponibilité pour la formation
 - Temps consacré à l'apprentissage
 - Périodes, horaires, journées pour la formation
 - Une évaluation en situation de conduite (voir « procédé d'évaluation avant la formation »). Un compte rendu de l'évaluation ainsi qu'un devis détaillé et un programme de formation vous sont transmis.

Information du public

Le procédé de positionnement est porté à la connaissance du public par un affichage dans les locaux de l'école de conduite.

Procédé d'évaluation

Formation B

- **Avant l'entrée en formation**

Pour débiter votre formation, une évaluation de vos compétences va être réalisée.

Il s'agit d'un test d'évaluation de capacité et d'aptitudes et non d'un acte de formation.

Cette évaluation permettra de vous proposer un volume de formation adaptée à vos besoins, accompagné d'une proposition commerciale chiffrée.

Il pourra être revu à la hausse ou à la baisse, en fonction de votre implication dans la formation, ainsi que par la fréquence des heures.

- **Les moyens utilisés et la durée**

Sur un simulateur dans les locaux de l'auto-école, entre 45 minutes et 60 minutes.

En situation de conduite, entre 45 minutes et 60 minutes.

- **Aptitudes et compétences évaluées**

En voiture OU en simulateur, sont évalués par des exercices, les compétences concernant :

- L'expérience de la conduite
- Les connaissances du véhicule
- Les attitudes à l'égard de l'apprentissage et de la sécurité
- Les habilités
- La compréhension et la mémoire
- La perception visuelle
- L'émotivité

- **Au cours de la formation**

Durant la formation, pour évaluer votre autonomie sur la compétence 1 et la compétence 2 de votre programme de formation, des bilans de compétences sont organisés.

- **En fin de formation**

Un enseignant de la conduite procède à un bilan de compétences pour évaluer votre aptitude au passage à l'examen pratique du permis de conduire. Il s'effectue dans le cadre d'un examen blanc pour retrouver les conditions de l'examen.

- **Information au public**

Les procédés d'évaluation sont portés à la connaissance du public par un affichage dans les locaux de l'école de conduite

Personnes présentant un handicap

Notre établissement ne possède pas de véhicules adaptés aux personnes en situation de handicap.

Le site de la CEREMH recense les auto-écoles spécialisées par département.